

**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE
ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
(EEEOA)**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
SUR LES ÉTATS FINANCIERS**

Exercice clos le 31 décembre 2014

SYSTÈME D'ÉCHANGES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE OUEST AFRICAIN (EEEEOA)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les Membres du Conseil Exécutif
du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain
(EEEEOA)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Secrétariat Général, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEEOA), qui comprennent un état de la situation financière au 31 décembre 2014, un état de la performance financière, un état des variations de l'actif net, un tableau des flux de trésorerie et les méthodes comptables et les notes aux états financiers.

Responsabilité du Secrétariat Général pour les états financiers

Le Secrétariat Général est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS/ NICSP), ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA).

Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Comptables Internationales du Secteur Public (IPSAS/ NICSP).

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentés ci-après pour mémoire et à titre comparatif, ont fait l'objet du rapport d'audit en date du 29 septembre 2014 auquel il convient de se référer.

1. RESTRICTION D'UTILISATION

Le présent rapport est exclusivement réservé au Secrétariat Général du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA), aux organes de l'EEEOA, aux gouvernements de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; il ne devra être utilisé à aucune autre fin.

Cotonou, le 30 octobre 2015.

AAC Deloitte Togo



Gagnon Ohini MADJRI
Expert-Comptable Diplômé

Secrétaire Général

Siengui A. KI 

Nom et signature

Président du Conseil Exécutif

Engr. Olusola AKINNIRANYE


Nom et signature

ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2014

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

(Montants exprimés en UC)

	Notes	Solde au 31-12-2014	Solde au 31-12-2013
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	2.2.6.	70 412	107 149
Immobilisations corporelles	2.2.7.	478 348	560 879
Total Actifs immobilisés		548 760	668 028
Actifs courants			
Especes et Banques	2.2.9.	1 541 779	1 652 124
Créances sur les opérations de changes	2.2.10.	1 135 673	474 184
Autres créances	2.2.11.	466 988	129 140
Charges constatées d'avances	2.2.12.	30 005	32 680
Total Actifs courants		3 174 445	2 288 128
Passif exigibles à court terme			
Comptes Créiteurs	2.2.13.	270 567	273 344
		2 903 878	2 014 784
Passif exigibles à long terme			
Provision pour indemnités de départ	2.2.14.	105 468	85 952
Subvention d'équipement	2.2.15.	30 543	5 026
		136 011	90 978
Total Passif		406 578	364 321
Actif net	2.2.18.	3 316 627	2 591 834
Fonds Cumulés		3 316 627	2 591 834

Les notes ci-jointes sont parties intégrantes de l'état de situation financière de l'exercice clos le
31 decembre 2014

ETAT DE PERFORMANCE FINANCIERE
(Montants exprimés en UC)

	<u>Notes</u>	<u>Solde au 31-12-2014</u>	<u>Solde au 31-12-2013</u>
RECETTES D'EXPLOITATION			
Contributions des membres	2.2.1.	4 135 564	3 757 498
Subventions recues		5 694	-
Total Recettes d'exploitation		<u>4 141 258</u>	<u>3 757 498</u>
Accroissement / Diminution de la charge de depreciation		253 664	111 507
RECETTES TOTALES		<u>4 394 922</u>	<u>3 645 991</u>
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Depenses du personnel	2.2.2.	(1 526 119)	(1 407 568)
Frais généraux	2.2.3.	(373 409)	(371 514)
Dépenses administratives	2.2.4.	(941 044)	(928 370)
Consel Executif et Reunions de comités	2.2.5.	(482 165)	(454 455)
Dépenses d'exploitation avant amortissement		<u>(3 322 737)</u>	<u>(3 161 907)</u>
Augmentation de la dotation d'ammortissement sur la période	2.2.6 / 2.2.7	(158 694)	(164 267)
Diminution de la subvention d'équipement	2.2.15	15 207	11 119
Total dépenses		<u>(3 466 224)</u>	<u>(3 315 055)</u>
Recettes financières	2.2.8.	5 623	15 319
Depenses financières	2.2.8.	(209 528)	(164 219)
Depenses financières nettes	2.2.8.	<u>(203 905)</u>	<u>(148 900)</u>
Surplus/Deficit de l'exercice transféré sur les fonds cumulés	2.2.17.	<u>724 793</u>	<u>(182 036)</u>

Les notes ci-jointes sont parties intégrantes de l'état de performance de l'exercice clos le 31
decembre 2014

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en UC)

	<u>Notes</u>	<u>Solde au 31-12-2014</u>	<u>Solde au 31-12-2013</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Rentrée nettes liées à l'exploitation	2.2.16.	(70 919)	510 612
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2.2.6.	(39 426)	(48 815)
Acquisition d'immobilisations corporelles	2.2.7.	-	(164 381)
Valeur de cessions d'immobilisation	2.2.16.	-	13 979
Montants net affecté aux activités d'investissement		(39 426)	(199 217)
Montants net affecté aux activités de financement		-	-
(Diminution / Augmentation de Capital et valeur en espèces		(110 345)	311 395
Solde d'ouverture	2.2.9.	1 652 124	1 340 729
Diminution / Augmentation au cours de l'exercice		(110 345)	311 395
Solde de clôture	2.2.9.	1 541 779	1 652 124

Les notes ci-jointes sont parties intégrantes de l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2014

ETAT DE VARIATION DES ACTIFS NETS
(Montants exprimés en UC)

	<u>Notes</u>	<u>Solde au 31.12.2014</u>
2014		
Solde au 1er Janvier	2.2.18.	2 591 834
Surplus de la période	2.2.17.	724 793
Solde au 31 Décembre	2.2.18.	<u>3 316 627</u>
2013		
Solde au 1er Janvier	2.2.18.	2 409 798
Surplus de la période	2.2.17.	182 036
Solde au 31 Décembre	2.2.18.	<u>2 591 834</u>

Les notes ci-jointes sont parties intégrantes de l'état de variation des actifs net de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Les états financiers des pages 6 à 9 ont été approuvés par le Conseil Exécutif le 30/12/2015 et ont signé.

Secrétaire Général

Siengui A. KI



Noms et signature

Président du Conseil Exécutif

Engr. Olusola AKINNIRANYE



Nom et signature

NOTES ET COMMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2014

SYSTÈME D'ÉCHANGES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE OUEST AFRICAIN (EEEOA)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en Unités de Compte)

1. GENERALITES

Le Système d'Echanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) a été créé par Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO en vue de trouver une solution au problème de l'insuffisance d'approvisionnement en énergie électrique en Afrique de l'Ouest.

Initialement, l'EEEOA était placé sous la responsabilité d'un Comité Directeur composé des Ministres d'Énergie des Etats membres de la CEDEAO, soutenu par un autre Comité de Mise en Œuvre de Projets, comprenant les Directeurs Généraux des sociétés d'électricité et des Groupes de Travail, Technique et Institutionnel.

Par Décision A/DEC.18/01/06 du 12 Janvier 2006, le 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenu à Niamey a adopté la Convention portant création de la nouvelle Organisation de l'EEEOA. Cette nouvelle organisation fonctionnant comme une association des entités du secteur public et du secteur privé en Afrique de l'Ouest est devenue opérationnelle en juillet 2006 et s'est vue octroyer le statut d'institution spécialisée de la CEDEAO (Décision A/DEC.20/01/06), dirigée par un Secrétaire Général.

Les Statuts de l'EEEOA offrent le cadre de mise en place de sa structure de gestion qui favorise la coopération entre pays participants au nombre de quatorze (14) sur les quinze (15) que compte la communauté économique régionale (Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo).

Les structures de gouvernance de l'EEEOA sont :

- a) **L'Assemblée Générale** qui est l'organe suprême de décision. Elle est composée des représentants de tous les pays membres de l'organisation.
- b) **Le Conseil Exécutif** qui fonctionne à mi-temps et dont la responsabilité est de définir les politiques et de surveiller les opérations de l'EEEOA ainsi que la planification de son futur développement. Il comprend douze membres dont le Secrétaire Général de l'EEEOA. Les représentants élus qui font partie du Conseil Exécutif sont les directeurs généraux des sociétés membres.
- c) **Les Comités Organisationnels (CO)**, au nombre de cinq (05), et composés d'experts techniques provenant des sociétés membres de l'EEEOA, apportent appui et expertise au Conseil Exécutif sur toutes les questions relatives : à la formulation de politiques communes de développement ; au maintien et à la mise à jour des procédures communes et des règles d'exploitation ; et aux études techniques et environnementales.

d) **Le Secrétariat Général** est l'organe administratif et technique chargé de la conduite des activités au quotidien de l'EEEOA. Il gère et coordonne une équipe de professionnels indépendants, en nombre restreint, en charge de l'exécution des tâches quotidiennes nécessaires à l'accomplissement de la mission de l'EEEOA. Le personnel du Secrétariat Général de l'EEEOA exerce les attributions du Secrétariat à toutes les réunions des Comités Organisationnels et des Groupes de Travail ad hoc. Les consultants sont recrutés au besoin, à court terme, pour renforcer les capacités organisationnelles de l'EEEOA.

Le 5 juillet 2006, l'EEEOA a signé un accord de siège avec le Gouvernement du Bénin qui lui confère les privilèges et immunités diplomatiques nécessaires à son bon fonctionnement au service de l'ensemble des pays de la CEDEAO.

L'objectif stratégique de l'EEEOA est basé sur une vision dynamique de l'intégration de l'exploitation des réseaux électriques nationaux dans un marché régional unifié. Ce marché régional unifié doit permettre d'assurer à moyen et long terme un approvisionnement d'électricité optimal, fiable et à un coût abordable aux populations des différents états membres.

Il est visé le bien économique collectif, grâce à une coopération à long terme dans le secteur de l'énergie et au développement des échanges transfrontaliers d'électricité. Pour ce faire et grâce à l'utilisation efficace des accords de coopération de l'organisation, l'EEEOA devra inciter toutes les sociétés d'électricité participantes à établir entre elles, des règles de pratiques communes auxquelles elles devront se conformer, dans les domaines de la planification, de la réalisation et de l'exploitation fiable et sécuritaire des réseaux électriques, ainsi que de la gestion des projets et des échanges d'informations.

Le Secrétariat Général de L'EEEOA bénéficie, dans le cadre du financement de son fonctionnement et de ses missions spécifiques, des fonds de diverses sources. On en distingue trois (3) essentiellement :

- Les contributions des sociétés membres ;
- Les donations de la CEDEAO ;
- Les dons d'autres bailleurs de fonds et de la CEDEAO.

La gestion financière de l'Institution est régie par le règlement financier adopté par le Conseil Exécutif de l'EEEOA. Un manuel de gestion financière décrit les procédures relatives à la mobilisation des ressources, la gestion des comptes bancaires et la gestion de la petite caisse. Les fonds mobilisés sont logés dans des comptes bancaires ouverts à cet effet. Les décaissements sont effectués à partir de ces comptes qui sont régulièrement suivis par le Département Administratif et Financier.

2. PRESENTATION DES COMPTES

Les états financiers au 31 décembre 2014 ont été élaborés selon les règles de la comptabilité publique et sont présentés selon les principes des normes internationales de comptabilité du secteur public (NICSP/IPSAS). Les principales méthodes et les principes comptables appliqués se présentent comme suit :

2.1 Règles et méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés sur la base des règles et méthodes comptables dont les grandes lignes sont résumées ci-après :

a) Base d'établissement des comptes

Ces états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, conformément aux normes internationales de comptabilité du secteur public (NICSP/IPSAS).

En l'absence de normes internationales de comptabilité du secteur public qui s'appliquent spécifiquement à une transaction et à d'autres événements ou conditions, le Conseil Exécutif de l'EEEOA use de son jugement pour le développement et l'application d'une méthode comptable susceptible de produire des informations pertinentes pour les besoins de la prise de décisions par les personnes à qui sont destinés les états financiers qui :

- donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et de l'état des flux de trésorerie de l'entité,
- reflètent la réalité économique des opérations et d'autres événements ou conditions et non seulement la forme juridique,
- sont neutres, c'est-à-dire sans préjugés,
- sont prudents, et
- sont complets sur tous les faits substantiels.

Normes, amendements et Interprétations établies mais non applicables et non encore adoptées par l'organisation

En 2011, le Conseil des Normes Internationales Comptables du Secteur Public (IPSASB) a finalisé l'IPSASB 32, Service Concession Arrangements : Grantor IPSAS 32 est effectif pour les états financiers annuels couvrant la période avant ou après le 1^{er} Janvier 2014.

Il n'y a pas d'autres interprétations IPSAS qui ne sont pas encore applicables qui seraient susceptibles d'avoir un impact matériel sur l'organisation.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (biens - fonds et matériels) sont inscrites aux états à leur coût historique net des amortissements cumulés et de la dépréciation accumulée.

La dépréciation est calculée sur une base linéaire à des taux estimés de manière à déterminer la valeur résiduelle de chaque élément sur une période donnée de sa durée de vie. Un taux de dépréciation plein est inscrit au titre de l'année d'acquisition. Aucun taux n'est inscrit au titre de l'année de cession. Les taux annuels appliqués à cet effet sont les suivants :

Ordinateurs	25 %
Équipements	14,20 %
Meubles et mobiliers :	
Résidences	33,33 %
Bureaux	25 %
Véhicules	20 %
Immeubles	2,86 %

Dépréciation

La valeur comptable des immobilisations est revue par rapport à leur dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles ne sont pas recouvrables. Si un tel fait quelconque existe, la valeur recouvrable est estimée en vue de déterminer, le cas échéant, l'importance de la dépréciation.

Les provisions pour dépréciation sont prises en compte dans l'État de Performance Financière de l'exercice au cours duquel la dépréciation est identifiée.

c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des technologies brevetées et non brevetées, le savoir-faire et les logiciels. Ceux-ci sont capitalisés et amortis sur la base linéaire dans l'état de la performance financière sur la durée d'utilité ou sur la durée du droit.

d) Reconnaissance des recettes

Les contributions évaluées des sociétés membres sont reconnues quand elles sont approuvées par le Conseil Exécutif. Les contributions impayées durant la période sont reconnues comme créances après en avoir extrait toutes autres provisions.

D'autres recettes, incluant les coûts remboursables par les parties tierces, sont reconnues lorsqu'elles découlent d'un contrat, ou en l'absence d'un contrat, elles requièrent un reçu.

e) Inventaires

Les stocks sont valorisés au coût le moins élevé et à leur valeur nette de réalisation. Ce coût inclut toutes les dépenses directes subies par l'apport de la valeur des stocks de leur état courant à un état en-deçà des conditions normales d'exploitation.

f) Comptes Recevables (Recettes attendues et autres créances)

Les recettes attendues sont inscrites à leur valeur nominale et sont déduites, le cas échéant, des provisions pour créances irrécouvrables ou pertes estimées. La provision pour pertes est inscrite après la revue des montants impayés à la date d'établissement du bilan.

g) Instruments Financiers

L'EEEOA utilise seulement les instruments financiers non-dérivés dans ses opérations normales. Ces instruments financiers comprennent les comptes en banque, les certificats de dépôt, les comptes de créances et les comptes créditeurs. Tous les instruments financiers sont reconnus de façon appropriée dans l'état financier.

h) Devises étrangères

La plupart des opérations financières sont faites en FCFA qui constitue la monnaie fonctionnelle de l'EEEOA. Pendant l'exercice, les transactions sont traduites en monnaie de présentation des états financiers, Unités de Compte (UC) et les écritures sont passées sur la base du taux de conversion en vigueur le jour de la transaction ou selon un taux trimestriel moyen arrêté pour toutes les dépenses au cours du trimestre.

A la date d'établissement du bilan, les montants des actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont traduits en l'unité (UC) de compte au cours du jour. L'Unité de Compte (UC) est la monnaie de compte de toutes les Institutions de la CEDEAO. Les gains ou pertes résultant de la conversion en Unités de Compte sont pris en compte dans l'état de performance financière.

i) Subventions

Les subventions sont amorties sur leurs durées de vie utile et sont déduites de l'amortissement de l'exercice. Lorsque la valeur des actifs ainsi acquis se situe en deçà du seuil de dépréciation arrêté par l'EEEOA, les valeurs monétaires des éléments d'actifs sont considérées comme recettes de l'exercice au cours duquel les subventions ont été octroyées. Les dons en espèces et subventions sont comptabilisées comme recettes dans les états financiers dès leur réception.

j) Régime de retraite du personnel

La contribution de l'EEEOA au régime de retraite du personnel (à l'exception du Secrétaire Général) est prise en compte dans l'état de la performance financière au fur et à mesure des différentes échéances. Dans le cadre de ce régime, l'employeur verse une contribution de 17% du salaire de base de l'employé dans un fonds de retraite.

L'EEEOA a mis de côté un montant de 25% du salaire annuel du Secrétaire Général comme indemnité de fin de service. Ce montant est pris en compte dans les états financiers chaque année.

k) Provisions

Des provisions pour les passifs et charges sont comptabilisées en prévision des cas où l'EEEOA serait appelée à honorer un engagement juridique ou implicite à la suite d'un événement antérieur, pour lequel l'EEEOA serait probablement obligé de régler. Le Secrétariat Général fait une estimation des ressources requises pour honorer ledit engagement à la date d'établissement de l'Etat de Situation Financière.

2.2 Notes explicatives

(Tous les montants sont exprimés en UC sauf indication contraire).

2.2.1 Recettes totales

La situation des contributions des membres s'analyse comme suit :

Libellés	2014	2013
Contributions des membres	4 135 564	3 757 498
Subventions reçues	5 694	-
Provisions des impayés sur contributions des membres au 31.12.2014	253 664	(111 507)
	<u>4 394 922</u>	<u>3 645 991</u>

Les contributions des sociétés actionnaires, membres de l'EEEOA se reconstituent comme suit au cours de la période :

Sociétés	2014	2013
PHCN – TCN - NIGERIA	1 505 134	1 357 330
VRA - GHANA	577 572	523 631
ECG	294 976	269 630
CI ENERGIES CÔTE D'IVOIRE	335 438	260 618
SENELEC	176 544	163 183
CEB	159 443	147 812
EDM	103 569	97 593
SOGEM	96 633	84 190
SONABEL	93 041	88 130
SBEE	92 180	85 126
CIE	90 714	45 271
CEET	83 571	79 618
NIGELEC	76 664	73 410
EDG	73 997	62 624
NAWEC	54 972	53 913
CONTOUR GLOBAL	48 974	48 522
CENIT ENERGIE LTD	45 357	45 271
EAGB	45 357	45 271
GTS ENGINEERING	45 357	45 271
GRIDCo	45 357	45 271
LEC	45 357	45 271
NPA	45 357	45 271
GTG ENERGY LTD	-	45 271
	<u>4 135 564</u>	<u>3 757 498</u>

2.2.2 Dépenses du personnel

Les dépenses du personnel chargé de la conduite des activités et des opérations à l'EEEEAO se reconstituent comme suit au cours de la période :

<u>Libellés</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Salaires du personnel	682 971	701 665
Rémunération des prestataires et du personnel temporaire	116 177	166 349
Indemnité d'installation	18 097	-
Remboursement des frais de scolarité	229 979	292 385
Frais divers	275 971	115540
Contributions au fonds de retraite	103 153	85 688
Indemnité de départ du SG	17 418	17 418
Frais médicaux	20 825	24 259
Frais de formation	61 528	4 264
	<u>1 526 119</u>	<u>1 407 568</u>

Les frais divers représentent d'autres frais de personnel tels que les indemnités de congé au pays d'affectation ou au pays d'origine.

2.2.3 Frais généraux

Les dépenses de fonctionnement à la clôture de l'exercice se présentent comme suit au 31 décembre 2014 :

<u>Libellés</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Imprimerie et matériel de bureau	68 198	21 189
Réparation et entretien	69 836	86 441
Services d'utilité publique	12 244	10 002
Loyer	34 456	26 596
Transports	85 830	95 499
Frais d'audit et autres	20 628	18 611
Impôts et taxes	1 455	1 378
Frais de consultation	55 163	101 030
Licences informatiques des logiciels	25 599	10 768
	<u>373 409</u>	<u>371 514</u>

2.2.4 Dépenses administratives

Les dépenses de fonctionnement enregistrées dans la rubrique « Dépenses administratives » à la clôture de l'exercice 2014 se présentent comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Publicités, relations publiques	90 178	33 071
Frais d'affranchissement et de communication	102 426	99 318
Missions officielles	437 872	553 674
Fournitures et matériels de conférence	11 486	9 278
Services de traduction	49 724	53 033
Frais de réception/représentation pour les retraités	106 957	112 370
Recrutement	9 066	39 801
Facilitation du projet	117 176	3 283
Coopération technique avec les organisations internationales	16 159	24 542
	<u>941 044</u>	<u>928 370</u>

2.2.5 Réunions du Conseil Exécutif et des Comités

Les dépenses relatives à l'organisation et à la tenue des sessions du Conseil Exécutif et des Comités se détaillent comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Réunions du Conseil Exécutif	194 199	195 404
Comité Technique et d'Exploitation	125 460	111 388
Comité de planification stratégique et environnemental	92 154	61 968
Comité des Ressources Humaines et de la Gouvernance	70 352	85 695
	<u>482 165</u>	<u>454 455</u>

2.2.6 Immobilisations incorporelles

Les mouvements intervenus au cours de la période dans les comptes d'immobilisations incorporelles et d'amortissements correspondants s'analysent comme suit au 31 décembre 2014 :

	<u>Soldes au 31.12.2013</u>	<u>Additions Dotations</u>	<u>Cessions/ Reprises</u>	<u>Transferts/ Cessions</u>	<u>Soldes au 31.12.2014</u>
VALEURS BRUTES					
Immobilisations incorporelles	325 612	39 426	-	31 901	396 939
Travaux en cours	48 815	-	-	(31 901)	16 914
	<u>374 427</u>	<u>39 426</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>413 853</u>
AMORTISSEMENTS					
Immobilisations incorporelles	(267 278)	(76 163)	-	-	(343 441)
Total des amortissements	<u>(267 278)</u>	<u>(76 163)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(343 441)</u>
Valeur nette	<u>107 149</u>	<u>(36 737)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>70 412</u>

Les travaux en cours de l'exercice 2013 portent sur les installations partielles d'un système de dépôt électronique et la mise à niveau du système d'informations financières et comptables et du logiciel comptable Sun Systems.

Une partie desdits travaux en cours a été transférée en immobilisations réelles au cours de l'exercice 2014 pour un montant de 31 901 UC.

2.2.7 Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de la période dans les comptes d'immobilisations corporelles et d'amortissements correspondants s'analysent comme suit au 31 décembre 2014 :

	<u>Soldes au 31.12.2013</u>	<u>Additions Dotations</u>	<u>Cessions/ Reprises</u>	<u>Transferts/ Cessions</u>	<u>Soldes au 31.12.2014</u>
VALEURS BRUTES					
Constructions	335 161	-	-	-	335 161
Matériels informatiques	175 321	-	-	-	175 321
Equipements, meubles et mobiliers	62 718	-	-	-	62 718
Véhicules	393 471	-	-	-	393 471
	<u>966 671</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>966 671</u>
AMORTISSEMENTS					
Constructions	(28 728)	(9 576)	-	-	(38 304)
Matériels informatiques	(150 953)	(10 169)	-	-	(161 122)
Equipements, meubles et mobiliers	(59 833)	(2 885)	-	-	(62 718)
Véhicules	(166 278)	(59 901)	-	-	(226 179)
Total des amortissements	<u>(405 792)</u>	<u>(82 531)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(488 323)</u>
Valeur nette	<u>560 879</u>	<u>(82 531)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>478 348</u>

2.2.8 Activité financière

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Produits financiers	5 623	15 319
Charges/ Dépenses financières	<u>(209 528)</u>	<u>(164 219)</u>
Dépenses financières nettes	<u>(203 905)</u>	<u>(148 900)</u>

Dépenses financières

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Frais bancaires	2 979	2 787
Différences de change	<u>206 549</u>	<u>161 432</u>
	<u>209 528</u>	<u>164 219</u>

2.2.9 Trésorerie

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Caisses	1 529 940	1 628 483
Dépôts à vue	<u>11 839</u>	<u>23 541</u>
	<u>1 541 779</u>	<u>1 652 124</u>

2.2.10 Recettes attendues des opérations de change (sur les contributions des membres)

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Contributions attendues des sociétés membres	2 128 771	1 838 774
Provision pour créances douteuses	<u>(1 137 429)</u>	<u>(1 391 093)</u>
	<u>991 342</u>	<u>447 681</u>
Avances aux fournisseurs	52 560	-
Avances au personnel	<u>91 771</u>	<u>26 503</u>
	<u>1 135 673</u>	<u>474 184</u>

2.2.11 Autres créances

Ce sont les dépenses occasionnées par divers projets financés par les bailleurs de fonds et dont l'exécution est assurée par l'EEEOA. Ces dépenses seront remboursées à l'EEEOA. Elles se reconstituent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Projet CEDEAO – Guinée Bissau	5 210	(4 329)
Projet CEDEAO – Guinée Conakry	18 706	15 977
Projets Banque Mondiale	26 694	26 694
Programme USAID aux membres de l'EEEOA		-
North Core	33 244	12 802
Autres projets	383 134	77 996
	<u>466 988</u>	<u>129 140</u>

2.2.12 Charges constatées d'avance

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Formation USAID	-	-
Assurance	7 299	4 758
Loyer (Résidence du SG & Guest - House)	9 466	14 388
Télécommunications (Caution)	-	1 961
Internet	13 240	11 573
	<u>30 005</u>	<u>32 680</u>

2.2.13 Comptes créditeurs

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Honoraires des auditeurs	25 588	12 314
Autres comptes à payer	244 979	261 030
	<u>270 567</u>	<u>273 344</u>

2.2.14 Provision pour indemnité de départ

Il s'agit du montant cumulé des dotations faites par l'EEEOA au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel. Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Solde au 1 ^{er} janvier	85 952	66 199
Dotation de l'exercice	19 516	19 753
	<u>105 468</u>	<u>85 952</u>
Paiements au Secrétaire Général	-	-
	<u>105 468</u>	<u>85 952</u>

2.2.15 Subventions d'équipements

La situation des subventions d'équipements s'analyse comme suit au cours de la période.

Sources des subventions	Solde d'ouverture au 01.01.2014	Augmentation au cours de la période	Transfert des biens cédés	Amortissement de la période	Solde au 31.12.2014
KEPCO (un véhicule)	5 026	-	-	(5 026)	0
(GIZ) PSSE Software	-	40 724	-	(10 181)	30 543
	<u>5 026</u>	<u>40 724</u>	<u>-</u>	<u>(15 207)</u>	<u>30 543</u>

Les subventions d'équipements ont été amorties suivant la durée de vie des actifs et leur amortissement est pris en compte dans la détermination du total des dépréciations au titre de l'exercice.

2.2.16 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les opérations enregistrées dans la rubrique « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation » s'analysent comme suit au cours de l'exercice 2014 :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Surplus net pour la période	724 793	182 036
Réajustement des postes hors caisses		
Dépréciation	158 694	164 267
Amortissement des subventions d'équipement	(15 207)	(11 119)
Profit sur vente d'immobilisations	-	(13 979)
Variations de fonds d'exploitation :		
Accroissements/Diminution des recettes attendues des opérations de change	(661 489)	159 495
(Accroissement)/Diminution Autres recettes	(337 848)	14 583
Accroissement Prépaiement	2 675	(10 158)
Accroissement comptes payables	(2 777)	5 737
Accroissement du compte pour l'indemnité de départ	19 516	19 753
Subventions reçues	40 724	-
Produits d'exploitation	<u>(70 919)</u>	<u>510 612</u>

2.2.17 Déficit au cours de l'exercice

L'analyse de la performance financière de la période sous revue révèle un surplus net d'un montant de 724 793 UC contre un déficit net de 182 036 UC en 2013. Ce surplus a été transféré sur les fonds cumulés à la clôture de l'exercice 2014.

2.2.18 Solde de fonds cumulés

Il s'agit de la situation des fonds cumulés qui s'élèvent à 3 316 627 UC au 31 décembre 2014 contre 2 591 834 UC à la clôture de l'exercice 2013.

AFRIQUE AUDIT & CONSULTING